



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il excuse Mme Marie Christine SALBER qui a donné procuration à Mme Francine MEYER, Mme Andrée MANCHON qui a donné procuration à Mme Agnès HENRICHS, M. José GOMES qui a donné procuration à M. Jean-Pierre MAIRE et M. René HAUSWALD qui a donné procuration à M. Philippe DORGLER. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. le Maire annonce le retrait du point 069. En effet, le délégué au SMICTOM est désigné au niveau communautaire, il n'y a donc pas lieu de délibérer.

063-2018 - Approbation du compte-rendu de la séance du 9 Août 2018

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Agnès HENRICHS, absente lors de cette séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Août 2018.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, signale que suite à la démission de MM. Claude SCHMITT, Jean-Daniel BAYSANG et Constant ANTOINE, il y a lieu de désigner des nouveaux délégués au sein d'organismes extérieurs.

Il précise que depuis la loi n° 2004-809 (art.194) la nouvelle élection du maire n'oblige plus, à procéder à une nouvelle désignation des délégués. En tout état de cause et à tout moment le conseil municipal peut procéder au remplacement de ses délégués dans les organismes extérieurs en vertu de l'article L.2121-33 du CGCT. Il propose néanmoins un vote à main levée pour ces remplacements.

Mme Agnès HENRICHS, rappelle que pour elle, ces délégations doivent être donnée aux adjoints, qui eux sont rémunérés et peuvent se faire rembourser les frais de déplacements, pour cette raison le groupe minoritaire votera blanc pour chaque élection.

M. le Maire répond que les personnes proposées sont volontaires et il précise que le véhicule de fonction peut être utilisé pour les déplacements.

064-2018 – Election d'un délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de M. Daniel BUCKEL en remplacement de M. Jean-Daniel BAYSANG, pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et quatre votes blancs (Mme Agnès HENRICHS – M. Philippe DORGLER et par procuration, Mme Andrée MANCHON et M. René HAUSWALD)

DESIGNE M. Daniel BUCKEL, en tant que délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

065-2018 – Election d'un délégué au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de Mme Gabrielle ULRICH en remplacement de M. Jean-Daniel BAYSANG, pour représenter la Commune au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et quatre votes blancs (Mme Agnès HENRICHS – M. Philippe DORGLER et par procuration, Mme Andrée MANCHON et M. René HAUSWALD)

DESIGNE Mme Gabrielle ULRICH, en tant que déléguée au Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

066-2018 – Election d'un délégué à la Régie Intercommunale de Télédistribution

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de M. Daniel BUCKEL en remplacement de M. Constant ANTOINE, pour représenter la Commune à la Régie Intercommunale de Télédistribution.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et quatre votes blancs (Mme Agnès HENRICHS – M. Philippe DORGLER et par procuration, Mme Andrée MANCHON et M. René HAUSWALD)

DESIGNE M. Daniel BUCKEL, en tant que délégué à la Régie Intercommunale de Télédistribution.

067-2018 – Election d'un délégué au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de M. Thierry CONRAUX en remplacement de M. Claude SCHMITT, pour représenter la Commune au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et quatre votes blancs (Mme Agnès HENRICHS – M. Philippe DORGLER et par procuration, Mme Andrée MANCHON et M. René HAUSWALD)

DESIGNE M. Thierry CONRAUX, en tant que délégué au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé.

068-2018 – Election d'un délégué au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de M. Thierry CONRAUX pour représenter la Commune au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement en remplacement de M. Rémy VOINSON.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et quatre votes blancs (Mme Agnès HENRICHS – M. Philippe DORGLER et par procuration, Mme Andrée MANCHON et M. René HAUSWALD)

DESIGNE M. Thierry CONRAUX, en tant que délégué au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement.

069-2018 – Election d'un délégué au SMICTOM

-Point retiré de l'ordre du jour –

070-2018 – Modification composition des commissions

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 036-2014, 071-2014, portant création des commissions municipales,

Vu la délibération n° 058-2016, portant modification des commissions municipales,

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la démission de MM. Claude SCHMITT, Jean-Daniel BAYSANG et

Constant ANTOINE de procéder à leur remplacement au sein des commissions municipales,

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Commission aux affaires scolaires

M. Jean-Marc BURRUS – Mme Régine ORSATI – Mme Francine MEYER – M. Thierry CONRAUX –

Mme Gabrielle ULRICH - Mme Roxane LEMAITRE – Mme Andrée MANCHON – Mme Nathalie FOUQUET –

Commission Associations – Sports et Culture

M. Jean-Marc BURRUS – Mme Marie-Christine SALBER – Mme Gabrielle ULRICH – Mme Francine MEYER –

Mme Isabelle BONNEFON – M. Rémy VOINSON – M. René HAUSWALD – Mme Nathalie FOUQUET –

M. José GOMES –

Commission des Finances

M. Jean-Marc BURRUS – Mme Jocelyne ZENNER – M. Jean-Pierre MAIRE – Mme Marie-Christine SALBER –

Mme Régine ORSATI – M. Thierry CONRAUX – Mme Francine MEYER – M. Philippe DORGLER –

Mme Nathalie FOUQUET –

Commission Forêts – Agriculture – Pêche

M. Jean-Marc BURRUS – Mme Jocelyne ZENNER – M. Jean-Pierre MAIRE – M. Thierry CONRAUX –

Mme Agnès HENRICHS – M. José GOMES –

Commission Travaux – Urbanisme – Assainissement

M. Jean-Marc BURRUS – M. Jean-Pierre MAIRE – M. Thierry CONRAUX – Mme Isabelle BONNEFON –

M. Rémy VOINSON – Mme Marie-Laure HUCK – Mme Agnès HENRICHS – M. José GOMES -

071-2018 – Vente du terrain des Coccinelles à la SCI DU PARC – Modification du privilège du vendeur et échelonnement du paiement

Par délibération en date du 19 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé la vente à la SCI du Parc, des parcelles situées section 42 n° 73 et 74, en leur accordant un délai de paiement de cinq ans.

La SCI du Parc ayant vendu la parcelle 74, il reste la somme de 39 410 euros à rembourser, somme pour

laquelle la SCI a sollicité la commune pour obtenir une prolongation du délai pour le remboursement. Suite à plusieurs négociations, il a été convenu lors d'une réunion en mairie le 21 Juin 2018, en présence des Drs FRANK, FUGER, M'PONDO membres de la SCI et de Mme Jocelyne ZENNER et M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoints au Maire, de prolonger l'échéance au 31 décembre 2020, avec un paiement mensuel mis en place par le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux Finances,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Isabelle BONNEFON)

APPROUVE le délai supplémentaire de paiement avec échéance au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette prolongation du privilège du vendeur, et du droit à la résolution, ainsi que la requête pour inscription au livre foncier.

REQUIERT Maître Arnaud GEIGER, notaire à STE MARIE AUX MINES (68160), d'inscrire ladite prolongation du privilège du vendeur, et du droit à la résolution, sur la parcelle sise à STE CROIX AUX MINES (68160), cadastrée section 42 n° 73, avec effet jusqu'au 31 décembre 2020.

Etant précisé que la SCI supportera les frais afférents à la prolongation, d'un montant de TROIS CENT DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE CENTIMES (319,40 €).

CHARGE Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines de mettre en place un échéancier qui va s'étaler sur une période allant jusqu'au 31/12/2020.

072-2018 – Modification des statuts de la CCVA pour extension de ses compétences à l'assainissement

Monsieur le Maire expose :

Afin que la CCVA puisse à nouveau percevoir la DGF bonifiée, il est nécessaire qu'elle exerce une compétence supplémentaire au 1^{er} Janvier 2019.

Suite à une réunion en date du 20 avril 2018 avec les 4 maires du Val d'Argent, il a été proposé que cette compétence soit celle de l'assainissement.

Afin de mener à bien ce projet, la CCVA propose en un premier temps de modifier ses statuts.

Une délibération a été prise dans ce sens par le Conseil Communautaire de la CCVA le 5 Juillet dernier.

Pour résumer la situation par rapport à notre commune, M. le Maire explique qu'il y a lieu de scinder le budget eau/assainissement, donc créer un budget eau et un budget Assainissement pour le 31 Octobre 2018.

Il informe qu'il a assisté avec la comptable de la Commune à une réunion qui a eu lieu le 13 septembre 2018 à la mairie de Sainte Marie-aux-Mines, en présence des comptables des différentes communes du Val d'argent et du percepteur accompagné de deux techniciens. Lors de cette réunion, il a été relevé que techniquement cela serait très difficile voire impossible de scinder le budget en 1 mois ½.

Le SDEA a promis une aide, une assistance, lors de cette réunion. L'ensemble des données ont été envoyées après la réunion du 13 septembre 2018, donc le 14 septembre. M. le Maire précise qu'à ce jour et après l'envoi de deux mails de notre part, il n'y a eu aucun retour du SDEA.

Lors de cette même réunion M. le Maire signale qu'il a appris que ce transfert entrainerait automatiquement l'assujettissement de l'assainissement à un taux de TVA de 10%, la Commune de Sainte-Marie Aux Mines y étant déjà assujettie.

Le Maire et les Conseillers Communautaires n'ont pas reçu cette information.

Cette TVA sera rajoutée au coût de notre assainissement qui est actuellement de 1.65 €/m3, avec en surplus la mise en place d'une taxe pluviale d'environ 25 €/ménage.

M. le Maire rappelle également la vaste opération de mises aux normes des assainissements autonomes.

60 personnes volontaires ayant adhéré au projet, ces dossiers demandent de la part de l'Administration communale et des élus un suivi particulier et personnalisé.

Sur la demande des élus de Ste Croix, M. SIMONIN du SDEA a été invité à une réunion en mairie le lundi 17 septembre, les élus communautaires représentant la commune, la municipalité, M. Claude Abel et J-Marc Valentin étaient invités à cette réunion.

Le transfert du budget assainissement doit avoir lieu avant le 5 octobre, sachant que l'assainissement sera géré à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2018 par la Communauté de Communes du Val d'Argent pour ensuite confier cette gestion au SDEA à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par rapport à la Communauté de communes, M. le Maire précise que Liepvre est déjà à 100 % au SDEA, eau et assainissement. Rombach le Franc a commencé le travail en début de cette année, or le travail n'est pas terminé à ce jour. Sainte Marie-aux Mines a un budget scindé, donc un budget à part pour l'eau et pour l'assainissement. Sainte Croix-aux-Mines a déjà un lien avec le SDEA en raison de la station d'épuration.

Pour cette compétence au niveau communautaire, un comité local sera constitué de 5 représentants, un représentant par tranche de 3000 personnes, soit :

- 2 représentants pour SMAM
- 1 représentant pour SCAM
- 1 représentant pour RLF
- 1 représentant pour Liepvre

Ce comité local aura tous les pouvoirs de décisions.

M. le Maire précise que si on ne transfère pas la compétence assainissement à la COM/COM, la DGF bonifiée de 138 000 € sera annulée d'ici 3-4 ans.

Cette année la perte correspond à 6900 €, soit 5 % en moins pour progressivement être nulle d'ici 3 à 4 ans.

M. Philippe DORGLER fait lecture d'un texte sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Ce texte précise que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, a été publiée et qu'elle maintient l'obligation de ce transfert en permettant néanmoins de le reporter au 1^{er} janvier 2026 en cas d'accord d'une minorité de blocage. Pour ce faire, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population doivent voter le report avant le 1^{er} juillet 2019.

Après discussion, les élus sont d'accord sur le fait, qu'il y a eu un manque d'information manifeste de la part de la communauté de communes, qu'ils sont conscients que ce transfert va être obligatoire, mais que la précipitation pour le transfert de cette compétence n'est aucunement justifiée. Afin de pouvoir gérer au mieux les dossiers d'assainissement en cours et pour les intérêts de la population de Ste Croix Aux Mines, l'ensemble des élus se prononcent contre le transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes.

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE le projet d'étendre les compétences de l'Assainissement à la CCVA au 1^{er} Octobre 2018 et la modification des statuts en ce sens, en exerçant son droit de blocage et de reporter ce transfert conformément à la Loi du 3 Août 2018.

CHARGE M. le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

073-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint aux travaux, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint aux travaux

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

074-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017

M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint aux travaux, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint aux travaux

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

075-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2017

M. Jean-Pierre MAIRE, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint aux travaux

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

076-2018– Cession d'une parcelle de terrain au profit de M. Jean-Claude WEBER

Afin de pouvoir installer son assainissement autonome, M. Jean-Claude WEBER a sollicité la commune en vue d'acquérir une parcelle de terrain située en face de sa maison sise 21, Grand-Rombach.

Un géomètre a été mandaté pour procéder à l'abornement d'une parcelle issue du chemin rural non cadastré de la commune située section 29. Il est proposé de céder à l'euro symbolique cette parcelle d'une contenance de 1.28 a.

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à M. Jean-Claude WEBER de la parcelle d'1 a 28 ca, issue du chemin rural non cadastré de la Commune, situé section 29 au Grand-Rombach. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

077-2018 – Demandes d'admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines a transmis en mairie deux listes de présentation de créances en non valeurs pour un montant global de 35,01 euros répartis sur 20 titres émis entre 2014 et 2018. Le motif de ces présentations étant « Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ».

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non valeurs les titres de recettes faisant l'objet des présentations de demandes n° 3234640531 et 3239270231, présentées par Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines, pour un montant total de 35,01 euros répartis sur 20 titres émis entre 2014 et 2018.

078-2018 – Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 10 € par agent et par mois dans la limite de 100 % de la cotisation effectivement payée par l'agent. La participation est minorée prorata temporis pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

079-2018 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- Installation officielle de M. BURRUS, le jeudi 27 septembre 2018.
- PLUI – Réunion publique PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable) Mardi 23 Octobre 2018 à 20 h à la Médiathèque. Les élus seront destinataires de l'ensemble des documents avant cette date.

080-2018– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

- Déclarations d'Intention d'Aliéner

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire, déclare qu'il doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption. Depuis le conseil municipal du 9 août, on relève 4 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
018-2018	Village	Sect.1 – Parc. 195/39
019-2018	10, Sobache	Sect.3 – Parc.88 et Sect.41 – Parc.147/009
020-2018	2, rue de la Timbach	Sect.32 – Parc. 187 et 54
021-2018	7A, les Halles	Sect.12 – Parc. 36 et 37

- Syndicat d'Electricité et de Gaz : Rapport d'Activité et Compte Administratif

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a transmis son rapport d'activité 2017.

Le Maire doit faire communication du rapport d'activité accompagné du compte administratif au conseil municipal avant le 30 septembre. Les documents seront transmis à chaque conseiller en même temps que le compte-rendu. Ils sont également disponibles sur le site du syndicat : www.sde68.fr

- Réunion cantonale

M. BIHL et Mme HELDERLE, Conseillers Départementaux du canton de Sainte-Marie-Aux-Mines organisent une réunion cantonale afin d'échanger sur les actions du Département du Haut-Rhin menées dans les territoires du canton de Sainte-Marie-Aux-Mines, le samedi 6 Octobre 2018 de 8 h 30 à 11 h 30 à la salle polyvalente de Lièpvre.

- Mise en fourrière

En collaboration avec la Gendarmerie de Sainte-Marie-Aux-Mines, une opération d'enlèvement de véhicules stationnés abusivement sur le parking de la place du Général de Gaulle a eu lieu le lundi 24 septembre au matin.

081-2018– Questions des conseillers municipaux

Mme Agnès HENRICHS soulève le problème de stationnement dans la rue du Général de Gaulle.

M. Jean-Marc BURRUS répond que l'enlèvement des véhicules gênants ou en stationnement prolongé va continuer.

M. Jean-Pierre MAIRE rappelle également que la Ville de Sainte-Marie-Aux-Mines devait faire un parking

au niveau des Ambulances BERTRAND et que celui-ci n'a pas été fait.

M. Philippe DORGLER demande si le maître d'œuvre a été choisi pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

M. Jean-Marc BURRUS répond que 3 architectes ont été retenus pour présenter un projet, la date limite pour le dépôt est le mercredi 26 septembre 2018 0 11h et qu'une présentation détaillée du projet aura lieu lors du prochain conseil municipal.

M. Philippe DORGLER demande ou en est l'avancement des travaux du magasin Intermarché.

M. Jean-Marc BURRUS répond que les travaux sont en cours et que l'inauguration est prévue pour Février 2019, s'il n'y a pas d'imprévus dans les travaux.

082-2018– Divers

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 35

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2018 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 063-2018 – Approbation du compte rendu de la séance du 9 Août 2018
- 064-2018 – Election d'un délégué au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du H/Rhin
- 065-2018 – Election d'un délégué au Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- 066-2018 – Election d'un délégué à la Régie Intercommunale de Télédistribution
- 067-2018 – Election d'un délégué au S.I.V.U. du Pays de Ribeaupillé
- 068-2018 – Election d'un délégué au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)
- 069-2018 – Election d'un délégué au SMICTOM –**Point retiré de l'ordre du jour-**
- 070-2018 – Modification composition des commissions
- 071-2018 – Vente du terrain des Coccinelles à la SCI DU PARC –
Modification du privilège du vendeur et échelonnement du paiement
- 072-2018 – Modification des statuts de la CCVA pour extension de ses compétences à l'assainissement
- 073-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017
- 074-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017
- 075-2018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2017
- 076-2018 – Cession d'une parcelle de terrain à M. WEBER Jean-Claude
- 077-2018 – Demandes d'admission en non-valeur
- 078-2018 – Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion
- 079-2018 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 080-2018 – Informations de la Municipalité au Conseil Municipal
- 081-2018 – Questions des conseillers municipaux
- 082-2018 – Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Septembre 2018

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc, Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{er} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
SALBER Marie-Christine 3 ^{ème} Adjoint		X		Procuration à Mme Francine MEYER
ORSATI Régine 4 ^{ème} Adjoint	X			
CONRAUX Thierry 5 ^{ème} Adjoint	X			
MEYER Francine	X			
BONNEFON Isabelle	X			
VOINSON Rémy	X			
HUCK Marie-Laure	X			
LEMAITRE Roxane	X			
HAUSWALD René		X		Procuration à M. Philippe DORGLER
HENRICHS Agnès	X			
MANCHON Andrée		X		Procuration à Mme Agnès HENRICHS
DORGLER Philippe	X			
ULRICH Gabrielle	X			
BUCKEL Daniel	X			
FOUQUET Nathalie	X			
GOMES José		X		Procuration à M. Jean-Pierre MAIRE